



Humidité, pas de chauffage...

Par **mich p**, le **14/01/2009** à **10:16**

Je loue deux pièces pour mon activité de podologue.

Depuis plus de deux ans, l'eau s'infiltré de partout (plafond) et la moisissure apparait de plus de en plus.

Le chauffage est devenu inexistant...je chauffe donc avec un radiateur électrique. Je perds énormément de patients évidemment!!!!

Le propriétaire ne veut faire aucun travaux pour tout ces prob mais me réclame des arriérés de 5 ans d'indexation de loyer et une augmentation de 120€ des charges qui sont déjà de 100€ pour deux pièces.

Quels sont mes recours?

Ai-je le droit de faire porter ces locaux comme endroit insalubre?

Aurais-je le droit de réclamer des indemnités en dommage et intérêts?

Quid???

Merci de me sortir de cette impasse...

Mich